

C'est là le numéro de la pompe que le Gouvernement a achetée. La maison Worthington envoya ce télégramme à ses agents à Montréal; elle n'a pas d'autre agence au Canada. Ceux-ci me répondirent que le plus bas prix qu'ils demandaient pour cette pompe était \$1,105, droits acquittés. Je puis avoir cette pompe livrée sans frais à Montréal pour \$1,105 et dans ce montant se trouvent compris les droits acquittés représentant environ \$350.

La maison Worthington a reçu \$800, si je ne me trompe. Il y a donc eu là encore un pot-de-vin de \$750.

M. MACPHERSON : Comment cela se fait-il, si la pompe coûte \$1,105 ?

M. J. D. REID : M. Merwin jure que cette pompe est entrée en franchise. Il l'a livrée à Ogdensburg, mais l'administration des douanes n'a pas exigé les droits d'entrée sur cette machine.

M. BRODEUR : L'honorable député parle d'après les dépositions faites au comité des comptes publics, je suppose ?

M. J. D. REID : Non.

M. BRODEUR : Le comité des comptes publics fait actuellement une enquête sur cette matière. La preuve n'est qu'en partie faite, et l'honorable député sait parfaitement que moi-même, l'autre jour, j'ai demandé instamment que le comité procédât avec toute la célérité possible à cette enquête, de façon que la Chambre connût tous les faits au cours de cette session, et pût les discuter en toute facilité. En justice pour le ministère, je demande à mon honorable ami s'il ne vaudrait pas mieux attendre la fin de cette enquête et ne pas préjuger d'ici là l'opinion publique.

M. J. D. REID : Je ne fais pas partie du comité des comptes publics; par conséquent je n'ai pu connaître ce qui s'y est passé que par ce qu'ont rapporté les journaux. Je prendrai, cependant, l'item tel qu'il est mentionné dans le rapport de l'auditeur général. Je constate qu'on a payé \$1,550 pour cette pompe.

M. BRODEUR : Pourquoi ne pas laisser au comité la tâche de s'enquérir de tous ces détails ? Nous serions ensuite en meilleure posture pour discuter cette question ici même. N'est-ce pas que cela est juste ?

M. J. D. REID : Je laisserai de côté ces item, mais je dirai que, l'autre soir, le très honorable premier ministre nous a refusé péremptoirement un comité d'enquête, et qu'en outre l'honorable ministre des Finances a, au comité des comptes publics, empêché un témoin de répondre à certaines questions, car ses réponses auraient pu incriminer le Gouvernement.

M. FIELDING : Je n'ai jamais fait cela. C'est là de la pure invention.

M. J. D. REID.

M. J. D. REID : L'honorable ministre n'a-t-il pas refusé de permettre à un témoin de répondre à certaines questions ?

M. FIELDING : Non, je n'ai rien dit qui pût être interprété dans ce sens.

M. J. D. REID : Si je me rappelle bien, l'honorable ministre a dit qu'il refusait à un témoin assigné devant le comité des comptes publics, de dévoiler les noms des directeurs d'une compagnie sur les opérations de laquelle ce comité fait une enquête.

M. FIELDING : Je n'ai jamais agi de cette façon-là. L'honorable député veut-il parler de l'affaire Merwin ?

M. J. D. REID : Non.

M. FIELDING : De quelle affaire alors ?

M. J. D. REID : De l'affaire Preston qui se rapporte aux opérations de la "North Atlantic Trading Company".

M. FIELDING : Le cas qui nous occupe n'a rien à faire avec celui de la "North Atlantic Trading Company". Mais quoi qu'il en soit, l'attitude qu'on m'attribue n'est pas conforme à celle que j'ai tenue. Les deux cas sont complètement différents et nous n'avons pas discuté celui de la "North Atlantic Trading Company".

M. REID : Je sais cela, et si je parle de ce fait, c'est pour démontrer que le premier ministre et le ministre des Finances ont pour politique d'empêcher toute enquête qui exposerait sous leur vrai jour les faits positifs se rapportant à ces matières.

M. FIELDING : L'honorable député (M. J. D. Reid) a pour principe d'avancer des choses qui sont absolument contraires à la réalité des faits. Je n'ai pas fait une seule déclaration qu'on pût interpréter comme indiquant que je désirais enrayer l'enquête qui se fait devant le comité des comptes publics, parce que cette enquête serait de nature à incriminer le Gouvernement. Je dis que cette accusation est misérable qu'elle ne repose sur aucun fondement et qu'on ne devrait pas la porter ici.

M. INGRAM : L'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries a demandé à l'honorable député de Grenville (M. J. D. Reid) de ne pas continuer cette discussion, parce que toute la question a été soumise au comité des comptes publics. Je fais partie de ce comité et j'ai constaté que ceux des membres qui sont partisans du Gouvernement considéraient qu'il était de leur devoir d'étouffer toute enquête possible. Viendrait-on dire que les électeurs du Canada n'ont pas intérêt à connaître ce qu'un individu a payé pour un article qu'il revend ensuite au Gouvernement dans des circonstances semblables à celle qu'on a découvertes ?

Si le Gouvernement permet à des intermédiaires de lui vendre des articles à des prix